

ARRONDISSEMENT  
CHALON/SAONE

**EXTRAIT**  
du Registre des Arrêtés du Maire  
de Genouilly (Saône et Loire)

N° 10/2024  
Nature acte : 6.4

Nous Maire de la Commune de GENOUILLY,

- Vu les travaux suivants : Travaux de couverture au 1 Rue du Teurcet avec installation d'une grue (9m15 de long et une largeur d'appui entre 2 m 72 minimum et 5 m 05 maximum) par l'entreprise l'ABEILLE CHARPENTE représentée par Monsieur GAUTHIER Philippe, travaux qui seront réalisés à compter du 08 Avril 2024.
- Vu qu'à cette occasion il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la voie communale n°1 ;

**ARRETONS**

**Article 1** : A compter du 08 Avril 2024 et pendant toute la durée des travaux de réfection de couverture de la propriété de Monsieur DUMAS Benoît, située au 1 Rue du Teurcet, travaux réalisés par l'Entreprise l'ABEILLE CHARPENTE, la circulation des véhicules sera alternée sur la voie communale n° 1 – Rue du Teurcet. La grue sera posée entre le n° 1 et le n° 2 Rue du Teurcet avec l'attelage placé côté Place du Marché. Si des dégradations sur le domaine public sont constatées l'entreprise devra prendre en charge les réparations.

**Article 2** : Le stationnement des véhicules au droit du chantier sera interdit.

**Article 3** : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mont-Saint-Vincent – Saint Gengoux le National est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Genouilly le 04 Avril 2024  
Mme JANDOT Christelle  
Maire de GENOUILLY

